

27/2023

Saint-Florent, le 14 février 2023

ARRETE DE CIRCULATION
« SAINT-FLORENT TRICUP XS »
Du samedi 22 avril 2023 à 08h30
au dimanche 23 avril 2023 à 14h00

Le Maire de la Commune de Saint-Florent,

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L2213-2

VU le Code de la Route, notamment les articles R36, R37-1 et R225, ensemble le décret N° 62-1179 du 12 octobre 1962

CONSIDERANT que le triathlon « SAINT-FLORENT TRICUP XS » se déroulera du samedi 22 avril 2023 à 08h30 au dimanche 23 avril 2023 à 14h00 dans le centre du village (voir plan du tracé ci-joint).

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite depuis la Place des Portes au niveau du monument aux morts jusqu'à la capitainerie puis sur la route neuve Jusqu'à la Place du Monument aux Morts du samedi 22 avril 2023 à 08h30 au dimanche 23 avril 2023 à 14h00.

Article 2 : La circulation sera alterriée pour les coureurs : à partir du rond-point de La Maison des Pizzas, route de la cathédrale jusqu'à la place de la fontaine, rue de la paroisse jusqu'à rue Sainte Catherine, montée de la Punta direction les Logirem, sortie sur la RT 81 (au niveau de la poste), puis route du collège jusqu'à la descente de la citadelle de 10h00 à 14h00.

Article 3 : Les cyclistes auront la priorité de passage entre le rond-point de La Maison des Pizzas jusqu'au parking de la gare routière (Aliso), puis sur le rond-point du pont en fer jusqu'à l'insertion de la Frumontica de 10h00 à 14h00.

Article 4 : Le chef de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

